



Coopération Union européenne – Burkina Faso

**PROJET DE
RAPPORT ANNUEL CONJOINT 2006**

PROJET DE RAPPORT DE NOVEMBRE 2007

Coopération Burkina Faso / Union européenne

Projet de Rapport Annuel Conjoint 2006

1. Bilan de la situation politique, économique, sociale et environnementale

Mise à jour de la situation politique

Le Burkina Faso est une république unitaire fondée sur la Constitution adoptée en juin 1991 et révisée en 2000. Il continue à bénéficier d'une stabilité politique et économique relativement bonne dans la sous-région, qui souffre de conflits ouverts et complexes. Au plan politique, le Burkina Faso poursuit une transition vers l'Etat de droit et la démocratie. Les résultats obtenus sont : pluralisme politique avec un parti majoritaire, de nombreux partis d'opposition - qui reste cependant faible et divisée -, élections régulières, respect grandissant des libertés publiques et individuelles. Les élections municipales d'avril 2006 se sont déroulées sans problèmes majeurs. Ces élections municipales revêtent une importance fondamentale, dans la mesure où de nombreuses prérogatives régaliennes doivent être transférées aux collectivités territoriales à court et moyen terme (fin 2009 au plus tard).

Cependant, la gouvernance politique et économique demeure fragile et imparfaite et son amélioration fait partie des objectifs du Gouvernement : réforme du système judiciaire, réforme de l'administration et décentralisation, renforcement de la gestion des finances publiques, lutte contre la corruption, éléments fondamentaux pour le développement du pays. Malgré les progrès enregistrés, des tensions sociales persistent même si elles sont moins importantes que dans le passé.

L'insécurité – notamment sous forme de guet-apens en dehors des villes - reste un défi important pour l'ensemble des acteurs. Des querelles entre militaires et policiers, ayant dégénéré en affrontements armés en décembre, ont révélé une certaine fragilisation de la sécurité interne.

Le Burkina Faso est un pays engagé sur le plan de l'intégration régionale. Il assurera la présidence de l'UEMOA et de la CEDEAO à partir de janvier 2007. Ces mandats combinés lui permettront de jouer un rôle actif dans les chantiers de l'intégration régionale, la négociation de l'Accord de Partenariat Economique avec l'UE et la médiation dans les conflits dans la sous-région.

Mise à jour de la situation économique

L'économie burkinabè est restée en 2006 sur le sentier de la croissance amorcée depuis le début de la décennie passée. En effet, après une progression en termes réels du Produit intérieur brut (PIB) de 7,1% en 2005, la croissance économique en 2006 est ressortie à 6,4% (pour un objectif de 6,7%), ce qui correspond à une hausse du PIB par tête de 3,9%. La croissance du PIB en 2006 a été tirée essentiellement par le secteur tertiaire (en particulier les services marchands) dont la contribution est ressortie à 2,6 %. Les contributions des secteurs primaire et secondaire à la croissance du PIB sont ressorties respectivement à 1,3% et à 1,5%. En ce qui concerne le secteur primaire qui fut le principal moteur de la croissance en 2005 (3,5%), le recul observé en 2006 est dû essentiellement à la baisse de la contribution des sous-secteurs de l'agriculture vivrière et de l'élevage.

Le Burkina Faso reste, pour la troisième fois en quatre campagnes, le premier producteur de coton en Afrique avec un niveau de production de coton graine estimé à 814 900 tonnes pendant la campagne 2006/2007, en hausse de 8,5% par rapport à la campagne précédente. Cette performance résulte toutefois plus de la dynamique d'extension des superficies emblavées que d'une amélioration des

rendements à l'hectare. Cependant, l'effet de la croissance de la production de coton est atténué par la baisse des cours internationaux du coton-fibre et par une parité euro/dollar US restant défavorable aux exportations libellées en dollar US.

Le niveau général des prix a augmenté à un rythme modéré en 2006 par rapport à 2005. En effet, après une inflation importante en 2005 (6,4%), celle-ci a été maîtrisée en 2006, pour s'établir à 2,4%, suite au recul des prix intérieurs des produits alimentaires qui a atténué la hausse des prix pétroliers et du transport. Dans ce contexte, la mission du FMI projette une baisse du taux de croissance du PIB réel à environ 4,2% en 2007, avec le retour à la normale de la production céréalière et le renforcement de la croissance dans les secteurs non agricoles. L'inflation devrait se stabiliser en moyenne entre 2 et 3% en 2007.

Finances publiques : les recettes courantes ont progressé de 7,4% malgré un environnement des affaires perturbé par les difficultés importantes de la filière coton. Les **recettes courantes** se sont chiffrées à 392 milliards de FCFA et ont représenté 12,2% du PIB courant, soit 1,6 points inférieurs à l'objectif du CSLP (13,8% du PIB). Le taux de pression fiscale s'est nettement redressé en 2006, pour atteindre 12%, rattrapant ainsi le niveau de l'année 2004 (après un fléchissement en 2005). Les **dépenses courantes** ont continué à augmenter dans une proportion comparable aux années précédentes, pour atteindre 745,7 milliards FCFA (en augmentation de 16,4% par rapport à 2005), notamment sous l'impulsion des dépenses courantes (en augmentation de plus de 18%). Le ratio masse salariale sur recettes fiscales s'est nettement amélioré pour atteindre 38,7% (contre 42,2% en 2005), mais reste en dépassement de l'objectif maximal de 35% fixé au niveau communautaire de l'UEMOA.

La **gestion budgétaire** est restée prudente tout au long de l'année 2006, mais le déficit global hors dons s'est largement dégradé pour atteindre 342 milliards F CFA (en augmentation de 65 milliards F CFA par rapport à 2005). La résorption du déficit a été assurée aussi bien par le financement extérieur (dont les décaissements ont atteint 286 milliards F CFA, en augmentation de 7% par rapport à 2005) que par le financement intérieur (55 milliards F CFA). Au niveau global, les opérations financières de l'Etat ont été marquées par un déficit de 7,2 milliards F CFA en 2006. Ce déficit s'explique d'une part par une expansion importante des dépenses totales et prêts nets (733,2 milliards F CFA, en hausse de 14,2%) et par la faiblesse des recouvrements de ressources propres (en hausse de 7,4%, en deçà de l'objectif de 20% fixé dans la Loi de Finances). Cette contre-performance dans la mobilisation des ressources propres s'explique en partie par les difficultés de la filière coton qui a eu un effet d'entraînement sur la plupart des autres secteurs, avec pour corollaire un impact négatif sur les prélèvements fiscaux.

Les allocations de ressources du budget ont en grande partie été affectées aux dépenses prioritaires du PAP-CSLP. Ainsi, sur la base des dotations de la loi de finances initiale, environ 27,6% du budget total (hors dette, exonérations fiscales et projets sur financements extérieurs) a été alloué aux deux secteurs sociaux de base que sont la santé et l'éducation de base en 2006 contre 25,2% en 2005.

S'agissant du **commerce extérieur**, la balance des paiements, bien que structurellement déficitaire, s'est améliorée en 2006 de 13,3% par rapport à 2005, pour s'établir à 254,5 milliards F CFA. Cette amélioration fait suite à un accroissement plus important des exportations (+24,5%) que des importations (+4%). Les comptes extérieurs ont continué de ressentir les effets conjugués de la forte pression sur les prix pétrolier et la persistance à la baisse des cours mondiaux du coton. Toutefois en raison de la bonne tenue de l'activité économique (notamment la poursuite des travaux d'infrastructures et la relance de l'activité minière) et surtout de l'initiative d'annulation de la dette

multilatérale (IADM), la balance des paiements a dégagé un excédent exceptionnel de 50,7 milliards F CFA (contre un déficit de 103,7 milliards F CFA en 2005).

Situation monétaire : la situation monétaire à fin décembre 2006 a été caractérisée par un accroissement important des avoirs extérieurs nets, une hausse du crédit intérieur et un accroissement de la masse monétaire de 10,1% (contre une hausse de 2,1% en 2005), sous l'effet d'un accroissement des dépôts (+11,6%), la circulation fiduciaire s'étant contractée de 7,7%, atteignant ainsi 661,6 milliards F CFA à fin décembre 2006). Les avoirs extérieurs nets se sont situés à 221 milliards F CFA à fin décembre 2006 contre 101,8 milliards F CFA à fin décembre 2005, soit une augmentation de 119 milliards (après une baisse de 62 milliards F CFA en 2005), imputable en grande partie à la mobilisation des ressources extérieurs et au repli des engagements extérieurs (conséquence du traitement de l'annulation de la dette de l'Etat à l'égard du FMI). Les crédits à l'économie se sont accru de 67,1 milliards F CFA en 2006, pour atteindre 542,4 milliards FCFA.

L'encours de la **dette publique** à fin décembre 2006 est de 533,1 milliards de F CFA. La forte contraction observée sous l'impulsion de l'initiative d'annulation de la dette multilatérale (IADM) ayant permis une réduction de 56,2% de celle-ci. L'encours de la dette publique totale à fin décembre 2006 représente un taux d'endettement de 16,9% du PIB et le service de la dette 10,1% des recettes budgétaires.

Mise à jour de la situation sociale

Les indicateurs retenus dans le cadre du suivi des objectifs du millénaire montrent une tendance globalement positive en matière d'amélioration des services sociaux, éléments essentiels pour une stratégie de réduction de la pauvreté. Cependant, l'incidence de la pauvreté reste importante.

Croissance, inégalité et réduction de la pauvreté : Les effets positifs cumulés de la croissance économique observée depuis 2004 auraient contribué à une réduction de l'incidence de la pauvreté qui passerait de 45,1% en 2004 à 40,8% en 2006¹. Ainsi, avec l'importante hausse de la production céréalière et les contraintes exogènes, on observerait une amélioration de 5,4 points de l'incidence de la pauvreté rurale et de 3,6 points de celle de la pauvreté urbaine depuis 2003. Cependant, vue à plus long terme, l'incidence de la pauvreté reste à un niveau encore trop élevée. Une croissance de qualité et fondée sur l'équité reste nécessaire pour une réduction durable de la pauvreté. C'est un pari difficile pour le Burkina Faso, dont la croissance économique reste fortement tributaire du secteur agricole et de la pluviométrie.

Au niveau des services sociaux de base et de la protection sociale, les indicateurs sociaux maintiennent leur allure ascendante. Dans le domaine de l'éducation, le taux brut de scolarisation a, cette année encore, progressé pour s'établir à 66,3% contre 60,7% l'année précédente. Le taux d'admission est passé de 65,95% en 2003 à 76,9% en 2006 et les disparités selon le genre se sont atténuées, la parité filles/garçons varie désormais entre 0,85 et 1 selon les régions. La principale avancée enregistrée en 2006 est liée à la finalisation de la seconde phase du Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB) et la continuation de l'actualisation de la carte éducative, outil essentiel de programmation et de suivi des infrastructures, mais surtout de corrections des disparités régionales. De plus, 45 cartes éducatives provinciales ont été élaborées, ainsi que des tableaux de bord provinciaux (y inclus le suivi d'indicateurs). Enfin, un tableau de bord du MEBA est maintenant disponible, et une enquête sur les acquis scolaires a

¹ Les pourcentages présentés dans le texte proviennent dans l'ensemble de la revue CSLP 2006 qui s'est tenue en avril 2007. Les sources de ces résultats sont diverses, et émanent le plus souvent d'instances gouvernementales (ainsi, l'incidence de la pauvreté 2006 a été évaluée par le Ministère de l'Economie et du Développement avec le système de modélisation PAMS). Le tableau en annexe 1 reprend les dernières données officielles présentées sur le site dédié des Nations Unies pour les ODM, actualisé fin 2006 et présentant les données 2005 (<http://ddp-ext.worldbank.org/ext/GMIS/gdmis.do?siteId=2&menuId=LNAV01HOME3>)

été menée durant l'année 2006. Le secteur de l'éducation continue d'être prioritaire dans le budget de l'Etat, les dotations ayant été portées à 15% des dépenses publiques globales.

En matière de santé, il faut relever que la couverture sanitaire s'améliore progressivement. Le rayon d'action moyen théorique des CSPS est ramené à environ 8 km. La qualité des services, que l'on peut évaluer notamment à travers l'utilisation des centres de santé, ne connaît pas les progrès souhaités, comme l'atteste le nombre de nouveaux contacts par habitant resté stationnaire depuis 2004 avec une forte disparité régionale allant de 0,15 dans la région sanitaire du Sahel à 0,67 dans le Centre. La persistance de cette faible utilisation des services serait due entre autres au pouvoir d'achat limité et aux habitudes socioculturelles des populations. Toutefois, le taux de rupture des 45 produits essentiels au niveau de la CAMEG reste largement en deçà de 5%. Par ailleurs, la progression de certaines statistiques sanitaires traduit l'impact de la politique assidue dans la lutte contre les maladies en 2006 : le taux de couverture vaccinale pour le DTC3 (de 78,30% en 2003 à 96,3% en 2005), la rougeole-VAR (de 71,08% en 2003 à 88% en 2006), la fièvre jaune-VAA (de 66,32% en 2003 à 88% en 2006) et celui du BCG (de 86,32% en 2003 à 103% en 2006²). Le secteur de la santé continue d'être prioritaire dans le budget de l'Etat, les dotations ayant été portées à 12,3% des dépenses publiques globales.

La séro-prévalence³, qui était de 7,17% en 1997, de 6,5% en 2001, se situe à 2,3% (ONUSIDA) fin 2005. Sur la base des résultats atteints par le premier cadre stratégique de lutte contre le SIDA/VIH et les IST (2001-2005), le Gouvernement a consacré l'année 2006 à la mobilisation de ressources pour le financement du CSLS 2006-2010 et l'amélioration de son cadre institutionnel et organisationnel.

Dans les autres domaines tels que l'eau potable et l'amélioration du cadre de vie, l'on relève d'importantes actions de disponibilisation en eau potable et d'assainissement, qui auront un impact positif en matière de sécurité alimentaire et de pauvreté dans le futur. Le taux d'accès à l'eau potable a légèrement augmenté à 75% en milieu urbain et 62% en milieu rural (contre 74% et 60% en 2005).

L'approche genre est intégrée dans différentes actions de développement, mais à des degrés divers. L'année 2006 a été marquée par l'adoption du plan d'action 2006-2010 de la politique nationale de promotion de la femme, autour de 5 axes principaux : (i) amélioration du statut juridique et social de la femme, (ii) promotion de l'accès des femmes aux sphères de décision, (iii) promotion de l'éducation et renforcement des capacités et de l'expertise de la femme, (iv) éducation de la pauvreté des femmes, et (v) renforcement du cadre et des mécanismes institutionnels de la promotion de la femme. La politique nationale genre devrait pouvoir être finalisée au cours du premier semestre 2007.

En matière de promotion de la bonne gouvernance, l'année 2006 a été marquée par la relecture de la politique sectorielle de la justice, pour l'élaboration du Plan de Consolidation Nationale pour la Réforme de la Justice (PC-PANRJ) en vue de son adoption au début de l'année 2007. Le plan d'action de la politique nationale de bonne gouvernance a été adopté en 2006, mais il doit encore faire l'objet d'échanges et d'améliorations. Une politique nationale de lutte contre la corruption a été adoptée en mai 2006 par le Gouvernement. Un débat est actuellement en cours autour de l'ensemble du dispositif pratique de la lutte contre la corruption et sur la cohérence de la politique avec des engagements internationaux pris par le Burkina Faso.

En matière de gouvernance économique et financière on note la mise en œuvre du Système Intégré de Gestion Administrative et Salariale du Personnel de l'Etat (SIGASPE) et l'adoption d'une démarche

² Le taux supérieur à 100% s'explique par la méthode de calcul employée par le Ministère de la Santé, et notamment de la population officielle prise au dénominateur. La population « officielle » étant d'après le Ministère de la Santé inférieure à la population réelle dans les districts sanitaires (cela peut s'expliquer par les phénomènes de migrations provisoires par exemple).

³ Calculée à partir des sites sentinelles de séro - surveillance en CPN et rapportée à la population de 15-49 ans

méthodologique du plan national de la déconcentration, qui servira de base aux plans sectoriels de déconcentration des ministères. Une réforme partielle du statut de la Cour des comptes a été adoptée.

Le secteur privé s'est vu renforcé par un certain nombre d'outils qui contribuent à le dynamiser. A titre d'exemples, on peut citer la mise en place du Centre de formalité des entreprises (CEFORE) et l'opérationnalisation du dispositif des chèques services et du mécanisme de fonds de soutien à coûts partagés gérés par la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso. Cependant, des efforts considérables doivent encore être faits pour améliorer le climat des affaires et l'accès au financement par les PME.

La gouvernance locale a été consolidée par la tenue des élections municipales le 23 avril 2006 et la mise en place de 302 communes rurales et de leurs organes délibérants a constitué un tournant décisif dans le processus de décentralisation. Des formations prioritaires ont été organisées en faveur des élus locaux et le cadre normatif a été complété (i) par un décret portant transfert de compétences et de ressources aux communes urbains dans les domaines prioritaires et (ii) par un décret portant régime financier et comptable des collectivités territoriales. De nombreuses actions sont en cours de réalisation, afin de procéder à la consolidation de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation (CSMOD)

Mise à jour de la situation environnementale

Les facteurs actuels limitant une gestion durable des ressources naturelles au Burkina Faso sont nombreux et la majorité des défis environnementaux peuvent être regroupés en trois domaines principaux:

- d'ordre économique, dans la mesure où le développement du secteur primaire ne résulte pas d'une intensification de la production mais d'un accroissement des surfaces exploitées. L'agriculture burkinabè est en effet grande consommatrice de terre. Les défrichements annuels sont estimés à plus de 100.000 ha, notamment dans les zones d'extension de la culture cotonnière, d'où un épuisement rapide des sols et des autres ressources naturelles liées ;
- d'ordre décisionnel : la gestion ne responsabilise pas suffisamment le niveau local et il subsiste une dualité des normes au niveau du foncier. Le problème de genre reste en outre primordial car les femmes n'ont pas droit à l'accès à la propriété foncière dans le droit coutumier contrairement au droit positif. Toutefois, les conseils régionaux et communaux issus des élections d'avril 2006 auront une responsabilité légale et pénale vis-à-vis de la gestion des ressources naturelles ;
- d'ordre social (non maîtrise de la démographie, analphabétisme, formation...).

En réponse à cette situation difficile, le Gouvernement a adopté des instruments d'orientation et de planification dont la Politique en matière d'environnement (en cours d'adoption), le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE), les Programmes d'Action pour la mise en œuvre des trois conventions issues de Rio, ainsi que de nombreuses lois visant une gestion durable de l'environnement. Trois grands défis s'inscrivent à l'ordre du jour du Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie pour les années à venir. Ce sont :

- l'instauration de systèmes durables de gestion de l'environnement et de sauvegarde de la biodiversité ;
- l'amélioration du cadre de vie des populations urbaines et rurales ;
- le respect et la valorisation des engagements internationaux et la promotion du développement durable.

2. Examen de la coopération passée et actuelle

2.1. Secteurs de concentration

Infrastructures routières

Résultats

Les interventions financées sur le FED dans le secteur du transport ont contribué au maintien et au développement des échanges et à une plus grande mobilité des individus par un désenclavement extérieur et intérieur. Ces interventions contribuent de manière significative à la mise en œuvre du Programme Sectoriel Transport (PST 2), qui se déroule dans de bonnes conditions, notamment grâce à la mise en œuvre de mesures et de réformes sectorielles par le Gouvernement, en particulier au niveau de la programmation et du financement de l'entretien courant par le budget national. (Jusqu'à présent, l'essentiel de l'entretien périodique est financé par les PTF.)

Ainsi, pour l'année 2006, 8,75 milliards de F CFA étaient prévus au budget de l'Etat pour l'entretien courant (routes bitumées et routes en terre) et pour la première fois une dotation de 1 milliard de F CFA pour l'entretien périodique. Cependant, avec la suppression des dérogations et l'introduction dans le circuit intégré des dépenses, le financement de l'entretien a pêché au niveau des paiements. Pour régler ce problème, une étude financée par la Banque Mondiale vient de préconiser la mise en place d'un fonds d'entretien routier. Le non-respect des charges à l'essieu constitue aussi un problème grave pour la pérennité des investissements routiers. Une étude d'impacts socio-économiques des limitations des charges à l'essieu sera lancée en 2007.

La tenue de conférences annuelles sur les transports réunissant tous les acteurs du secteur (la dernière en février 2006) devrait, désormais, être une des occasions pour améliorer la coordination entre les Partenaires Techniques et Financiers et le Gouvernement.

Progrès réalisés dans les activités

L'année 2006 a permis la poursuite des actions déterminantes suivantes :

- Les travaux de renforcement de la route RN4 entre Ouagadougou et Koupela (marché de travaux de 35,8 millions d'euros hors révisions de prix quand le second avenant aura été signé et un marché de contrôle de 2,0 millions d'euros) ; le choix d'une structure renforcée pour l'ensemble du linéaire a exigé un apport supplémentaire de 10,3 millions d'euros qui a été couvert par le COM STABEX final et par un financement complémentaire venant du 9^{ème} FED. La réception provisoire est prévue pour juillet 2007.
- Les travaux de renforcement de la route RN1 qui devront se limiter au tronçon Bobo-Dioulasso – Boromo (d'un montant de travaux de 67,2 millions d'euros hors révisions de prix et de contrôle de 1,8 millions d'euros) en raison des importantes révisions de prix des produits pétroliers ; le tronçon entre Boromo et Sakoinzé pourra éventuellement être financé au 10^{ème} FED. La réception provisoire est prévue pour août 2007.
- la poursuite de l'appui à la Direction Générale des Routes avec l'exécution d'un second devis programme (année 2006), la préparation d'un troisième devis programme pour 2007, la présence d'un assistant technique, la poursuite en France des formations d'ingénieurs avec le départ d'une deuxième promotion, la signature de deux marchés de fournitures (véhicules et matériel informatique) ;

- la présence d'un conseiller auprès du Ministre des Infrastructures et du Désenclavement ;
- la mise en place d'un appui à la Direction Générale du Transport Terrestre et Maritime avec une assistance technique d'une durée de trois ans, la préparation d'un devis programme pour 2007 et la définition de plusieurs études de courte durée ;
- le comité de pilotage du projet a tenu sa deuxième réunion formelle en octobre 2006.

L'année 2006 a également vu les clôtures des principaux engagements du projet « Travaux d'entretien périodique, de réhabilitation des routes en terre » de 41 millions d'euros (8 ACP BK 017) qui concernait l'entretien et la réhabilitation de 828 kilomètres de ces routes. Les travaux, terminés courant 2004, ont été réceptionnés définitivement.

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des projets concernent essentiellement les contraintes financières, notamment par l'intermédiaire de l'application de révisions des prix importantes (basés sur la flambée des cours des produits dérivés du pétrole). Ces révisions de prix devront être supportées par le budget national et sont estimées à plus de 8 millions d'euros pour l'ensemble des deux marchés. Les travaux de la RN1 s'effectuent à budget (hors révision de prix) constant, le linéaire à traiter a été réduit en vue de permettre d'améliorer le projet et garantir sa pérennité. Par ailleurs, sur la RN4, l'ancien pont sur le Nakambé constitue un point noir dont la résolution ne pourra éventuellement se faire que sur le Budget National.

Les questions d'environnement font l'objet d'un traitement particulier dans le secteur routier, particulièrement, dans le cas des chantiers en cours en 2006, en ce qui concerne :

- l'ouverture, l'exploitation et la remise en état des carrières et emprunts,
- l'exploitation des ressources en eau, consommée en grandes quantités pour la mise en œuvre des terrassements et des couches de chaussée en matériaux naturels, ainsi que pour l'entretien des pistes de service et déviations,
- la pollution atmosphérique par les fumées et les poussières,
- les risques de pollution des eaux de surface par les déchets et les déversements accidentels de matières toxiques.

Les groupements responsables des travaux de la RN1 et RN4 ont pris en charge la prévention du VIH-SIDA, par des campagnes d'information organisées avec les services concernés aussi bien auprès des ouvriers que des habitants des villages où ils sont logés.

En termes de désenclavement des zones rurales, les résultats sectoriels au 31 décembre 2006 montrent que tous les objectifs n'ont pas pu être remplis:

	Routes départementales		Pistes cotonnières		Autres pistes rurales	
	Construction	entretien	Construction	entretien	Construction	entretien
Objectif 2006	150 km	4600 km	450 km	1770 km	2850 km	479 km
Résultat 2006	0 km	4450 km	0 km	1400 km	227 km	577 km

Ces résultats s'expliquent notamment par la faible capacité d'absorption des PME à qui s'adressent ces marchés. Elles ne sont pas armées pour faire face aux procédures de passation des marchés publics. Elles ne disposent pas d'accès au crédit suffisant pour s'équiper en matériels de travaux publics nécessaires.

Développement rural et sécurité alimentaire

Ce secteur est un secteur de concentration sans ressources spécifiques allouées sur le 9^{ème} FED. L'essentiel des interventions dans ce domaine sont, en effet, des programmes engagés sur le 8^{ème} FED, à l'exception d'un financement de 0,9 million d'euros pour un appui institutionnel au titre du 9^{ème}

FED, ainsi que sur le Budget Général de l'UE. Ils sont axés sur l'augmentation de la productivité agricole et sur l'organisation du monde rural.

Développement rural

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH) a élaboré sur la base du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté un document intitulé « stratégie de développement rural » (SDR). Les plans d'action financés à travers le projet PAOSA « Plans d'Actions pour l'Organisation du Secteur Agricole » reposent principalement sur les 2 axes de la stratégie du développement rural (SDR) suivants :

- Accroître, diversifier et intensifier les productions agricoles et pastorales
- Renforcer les capacités des acteurs et créer un cadre institutionnel favorable

Le projet « plans d'action pour l'organisation du secteur agricole » – PAOSA (financé par le FED, N° 8 ACP BK 14), signé pour un montant global de 24,2 millions d'euros appuie la mise en œuvre de trois plans d'action : l'émergence des organisations professionnelles agricoles, le financement du monde rural⁴, et la filière riz. Il prévoit également un volet d'appui institutionnel. Le montant total des décaissements s'élevait à la fin de l'année 2006 à 15,7 millions d'euros. Il est prévu de dégager, dans le courant du premier trimestre 2007, 3,4 millions d'euros et de réaliser l'évaluation finale de ce programme durant le 2^{ème} trimestre 2007.

L'année 2006 a permis la poursuite des actions déterminantes suivantes :

- L'amélioration de l'accessibilité à l'épargne et au crédit du monde rural à travers le développement de 14 nouvelles caisses villageoises d'épargne et de crédit (CVECA) dans la boucle du Mouhoun, l'extension du réseau de l'URCPO (12 nouvelles caisses étaient fonctionnelles à la fin de l'année 2006) et le redressement de l'URCP/SO qui s'est traduit par l'amélioration de son encours d'épargne, la baisse considérable des crédits en souffrance et l'augmentation notable du nombre d'adhérents.
- L'augmentation de la production rizicole au travers du PAFR par l'aménagement supplémentaire de 556,47 ha de bas-fonds, amenant la superficie totale aménagée à 1 808 ha ,au sein de 108 bas-fonds avec une production moyenne de 4t/ha.
- L'accroissement de la capacité d'élaboration, de conduite, de suivi et d'évaluation de la politique sectorielle de la DEP et du SP/CPSA au travers du Programme d'appui institutionnel ainsi que la réalisation d'études stratégiques dans le secteur du développement rural qui ont notamment concerné l'élaboration du second rapport sur l'état de l'environnement, les plans d'actions bétail viande et petits ruminants.

Par ailleurs, le gouvernement burkinabè, appuyé par les principaux PTF intervenant dans le secteur, a lancé dans le courant de l'année 2006 un groupe de travail pour l'élaboration d'un programme sectoriel développement rural, avec comme objectif que celui-ci soit fonctionnel en 2008.

Sécurité alimentaire

Deux programmes sont en cours au titre du Budget Général de l'UE :

⁴ Le financement du monde rural à travers un plan d'actions (PAFMR) visait l'amélioration de l'accessibilité à l'épargne et au crédit des populations rurales. A cet effet, le secteur de la finance rurale s'est renforcé par le réseau caisses villageoises d'épargne et de crédits autogérés (CVECA) avec 57 caisses comprenant 22 523 membres dont 9201 femmes dans la région Boucle du Mouhoun ; l'extension du réseau de l'Union régionale des caisses populaires de l'Ouest (URCP/O) par la mise en place effective de 12 nouvelles caisses populaires et la construction de son siège régional dans la région Ouest du Burkina Faso et ; l'appui au redressement de l'Union régionale des caisses populaires de la région Sud Ouest (URCP/SO). Le PAFMR a mobilisé un financement total de 4 800 000 euros.

Le Programme d'Appui Communautaire à la Sécurité Alimentaire (LO n°20093/2001) est scindé en trois volets opérationnels (pour un montant total de 5,7 millions d'euros) et un volet assistance technique et suivi (pour un montant de 1,3 millions d'euros). Les volets opérationnels sont : (1) Prévention et Gestion des Crises Conjoncturelles notamment via la reconstitution du stock national de sécurité – 1,85 millions d'euros ; (2) Amélioration de la sécurité alimentaire structurelle notamment via un appui au Plan d'Action Financement du Monde Rural et au Plan d'Actions Céréales et aux réseaux de banques de céréales – 1,5 millions d'euros ; (3) Appui institutionnel notamment au dispositif national de sécurité alimentaire et au Plan d'Action aux Systèmes d'Information Sécurité Alimentaire - 2,35 millions d'euros. Concernant les actions mises en œuvre via le protocole d'accord, en fin d'année 2006, 49% de l'enveloppe de 5,7 millions d'euros ont été engagés (contre 32% en fin d'année 2005). 74% des montants contractés ont été payés.

Un second programme de 2 millions d'euros a été engagé au titre du Budget 2005: le Programme d'Appui aux Systèmes d'Information en matière de Sécurité Alimentaire (BK/FOOD/2005/17810). Un premier devis programme en appui à la Centrale d'Information du SISA a été signé en décembre 2006.

En axant les appuis communautaires sur les systèmes d'information sécurité alimentaire, le résultat principal consiste en l'amélioration de l'analyse partagée au niveau national, la diffusion de cette information et la meilleure capacité d'alerte précoce (volet n°3).

Malheureusement, le volet (2) a accusé beaucoup de retard et n'a pas permis d'atteindre les résultats attendus au niveau de la mise en œuvre du Plan d'Action Céréales.

L'année 2006 a permis la réallocation de 850 000 euros, en complément d'une contribution de la coopération française d'un montant de 110 000 euros pour appuyer le Gouvernement à la reconstitution partielle du Stock National de Sécurité amorcée après la saison de culture 2006. Le Stock National de Sécurité passera ainsi en 2007 de 28 000 tonnes de céréales à 32 000 tonnes.

Deux nouveaux financements sur le Budget Général de l'UE d'un montant total de 14 millions d'euros ont été décidés fin 2006 spécifiquement au bénéfice du Burkina Faso, dont 4 millions d'euros pour la sécurité alimentaire en général et 10 millions d'euros plus particulièrement pour la fertilité des sols. Ils seront mis en œuvre sous forme de subventions après appels à propositions, qui viendront s'ajouter à d'autres subventions déjà accordées au titre du Budget Général de l'UE, sur les lignes sécurité alimentaires et cofinancement ONG (voir annexe).

Concernant le programme d'appui institutionnel au SE-CNSA, financé sur les ressources du 9^{ème} FED (0,9 million d'euros), un avenant à la convention de financement a été signé le 4 août 2006 pour permettre une réallocation budgétaire ayant pour objectif principal d'augmenter les ressources pour l'assistance technique. Le niveau de décaissement du premier devis programme était très faible dans les premiers mois et a conduit à un dégagement partiel important. Le DP 2 a été signé en septembre 2006. Le principal résultat est une amélioration de la capacité du SE-CNSA dans l'animation du dispositif national de sécurité alimentaire tant auprès des partenaires étatiques et financiers mais aussi auprès des structures déconcentrées.

2.2. Appui budgétaire pour la réduction de la pauvreté

L'année 2006 a été la deuxième de coordination des appuis budgétaires au travers du Cadre Général d'organisation des Appuis Budgétaires en soutien à la mise en œuvre du CSLP (CGAB-CSLP). Ce cadre regroupe actuellement autour du Gouvernement burkinabè neuf Partenaires Techniques et Financiers.

Pour chaque année budgétaire, le principe de l'intervention communautaire est de fournir un appui en deux tranches. Le budget 2006 a bénéficié du versement de la tranche variable pour environ 20 millions d'euros à la fin du premier trimestre et de la tranche fixe macroéconomique 2006 pour 25 millions d'euros en mai. A cela s'ajoutent un appui sectoriel « Education de base » de 15 millions d'euros sur trois ans dans le cadre de l'initiative « Fast-Track » afin de renforcer l'accélération vers une scolarisation primaire universelle de qualité au Burkina Faso. La tranche 2006 relative à l'appui sectoriel « éducation de base » n'a pu être décaissée en 2006, la requête incomplète du Gouvernement

n'ayant été reçue que fin décembre. Enfin, une enveloppe de 6,5 millions d'euros est réservée à des actions d'appui institutionnel (Cour des Comptes, Stratégie de Renforcement des Finances Publiques, Education et Santé, DSI, INSD...).

Résultats et engagements du Gouvernement

1- Poursuite satisfaisante avec le FMI d'un programme macroéconomique avec un cadrage budgétaire reflétant une mise en œuvre efficace du CSLP

L'évaluation s'est faite sur la base de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC 2003-2006). Le Conseil d'administration du FMI a fourni une appréciation globalement positive sur la revue des performances au 8 septembre 2006 dans le cadre de la 6^{ème} et dernière revue de la FRPC 2003-2006 et le respect des critères a été jugé satisfaisant. Il est ressorti pour l'année 2006 une croissance économique de 6,4% et une inflation maintenue à 2,4% avec une large implication du secteur privé à travers la libéralisation des prix et du secteur des télécommunications. Cependant, les réformes dans le domaine des impôts connaissent des lenteurs et le climat des investissements et des affaires demeure peu attrayant.

2- Suivi satisfaisant de la mise en œuvre du CSLP

Lors de la session des performances du CGAB-CSLP en mai 2006, les partenaires du CGAB-CSLP ont porté une appréciation globalement favorable sur le processus CSLP et sur les progrès obtenus dans la mise en œuvre des politiques de réduction de la pauvreté.

A l'initiative du MFB, une réflexion d'harmonisation des calendriers et procédures de la revue du CSLP en vue de permettre un alignement avec le calendrier budgétaire et une meilleure appropriation de celle-ci par les secteurs est en cours et devrait aboutir à des progrès en 2007 et 2008.

En matière de lutte contre la pauvreté, spécifiquement dans les secteurs santé et éducation, il est important de noter que l'année 2006 a été consacrée à la définition de la seconde phase des deux programmes sectoriels PNDS et PDDEB pour la période 2008-2010. En outre, la Politique Nationale d'Action Sociale a été finalisée en 2006.

Les résultats enregistrés dans les secteurs prioritaires du CSLP en particulier dans les secteurs couverts par la tranche variable de la CE (santé et éducation de base notamment) sont commentés dans le point 1 consacré à la mise à jour de la situation sociale.

3- Finances publiques

L'année 2006 a été la dernière année de mise en œuvre du Programme de Renforcement de la Gestion Budgétaire, (PRGB) adopté en 2002. La situation de la mise en œuvre des réformes budgétaires à fin 2006 fait apparaître plusieurs acquis dont: (i) le cadre juridique des finances publiques dans l'ensemble en cohérence avec les directives de l'UEMOA; (ii) l'ancrage progressif des outils de programmation budgétaire (budgets programmes, CDMT global et sectoriels); (iii) l'amélioration de la gestion de la trésorerie consécutive à l'existence de cadres et d'outils appropriés; (iv) la consolidation progressive de la déconcentration de l'ordonnancement pour accompagner le processus de décentralisation; (v) l'informatisation de la chaîne de la dépense et des opérations comptables. Les défis restent également importants et ont trait en particulier: (i) aux efforts d'augmentation des recettes fiscales; (ii) à l'amélioration de la performance du système de passation des marchés publics; (iii) au renforcement du contrôle budgétaire dans son ensemble et surtout externe; (iv) à contrecarrer le développement de la corruption et les insuffisances de la stratégie nationale de lutte contre ce phénomène. La persistance de ces faiblesses a amené le Gouvernement à élaborer une Stratégie Sectorielle de Renforcement des Finances Publiques qui va se substituer au PRGB à compter de 2007.

La DCE apportera son appui à la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie en recherchant une approche fédérant les initiatives d'autres partenaires. Un contrat de subvention en faveur de la Cour

des Comptes est en cours de préparation pour renforcer davantage le contrôle externe, suite à une étude diagnostique de cette Institution financée par la CE en 2006. Il est aussi envisagé un audit des marchés publics exécutés en 2006 avec l'appui de la CE pour mieux mettre en exergue les efforts d'amélioration dans ce domaine crucial des finances publiques.

Progrès réalisés dans la mise en œuvre des opérations

Pour l'année 2006, les déboursements ont atteint 45 millions d'euros correspondant au déboursement de la tranche fixe de 25 millions d'euros et d'une tranche variable pour 20 millions d'euros.

Appui budgétaire non ciblé de la CE	Réalisation					Prog.	Réal.	Prog.
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2006	2007
Versement en millions d'euros	15,1	24,4	37,8	37,58	40,8	47,5	45	44,8

(Ce tableau ne prend pas en compte la tranche FTI.)

Dans le cadre de la revue en fin de parcours du 9^{ème} FED il est prévu une augmentation de la convention de financement d'un montant de 20,5 millions d'euros, en vue du financement de la tranche fixe pour l'année 2008 (le programme actuel couvre seulement la tranche variable à décaisser en 2008).

Questions transversales

Dans le CSLP, les questions de genre et d'environnement occupent une place de choix, qui s'est accrue dans le cadre de la révision. La promotion sociale de la femme, à travers l'amélioration de son accès aux systèmes sanitaire et éducatif, fait l'objet d'une attention plus particulière au même titre que son accès au système de crédit. En plus, à travers la mise en place des appuis institutionnels dans le cadre du programme d'appui budgétaire, notamment à la Direction des Services Informatiques du MFB, à l'Institut National des la Statistique et de la Démographie et à la Cour des comptes, nous recherchons le développement des capacités des organisations qui contribuent à la mise en œuvre des appuis budgétaires.

2.3. Projets et programmes hors concentrations

Hydraulique

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, en concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau potable et de l'assainissement, a finalisé au cours de l'année 2006 l'élaboration de son Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA). Il constitue l'instrument par lequel le Burkina Faso ambitionne d'atteindre l'objectif 7 des OMD relatif à l'eau potable et à l'assainissement.

Au titre des appuis en faveur d'un meilleur accès à l'eau potable la Commission européenne accompagne le Gouvernement du Burkina Faso à travers les programmes suivants :

1- Approvisionnement en eau potable de la ville de Ouagadougou à partir du barrage de Ziga, 8 ACP BK 028 (30 millions d'euros) : En fin décembre 2006, les réalisations physiques du volet

investissement étaient estimées à près de 90% avec des perspectives d'achèvement et de mise en services envisagées pour au plus tard en février 2007. Un avenant à la convention de financement a été transmis au siège pour approbation. Il permettra à terme de réaliser un site supplémentaire dans l'une des zones de croissance de la ville de Ouagadougou. Cette composante du programme a eu pour principal résultat de contribuer à l'amélioration du taux de déserte (estimé à 91 % en fin décembre 2006) en eau potable de la ville de Ouagadougou. La population branchée sur le réseau est passée de 300 000 habitants en 2001 à 1 220 000 habitants en 2006. Le volet mesures d'accompagnement a été marqué par la réalisation de neuf (09) forages positifs au profit de cinq (05) centres secondaires, le démarrage de l'exécution de deux marchés relatifs à la construction de 148 urinoirs.

2- *Programme de Valorisation des Ressources en Eau de l'Ouest du Burkina* (10 millions d'euros): L'année 2006 a été marquée d'une part, par le lancement officiel des travaux de forages dont les implantations ont démarré au cours du dernier trimestre 2006 et d'autre part par la signature d'une convention de coopération décentralisée avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en France pour la consolidation de la Composante B du Programme. Les principaux résultats enregistrés sont : (i) L'analyse des besoins ainsi que l'identification des potentiels bénéficiaires des points d'eau sont effectives. (ii) L'avant projet du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin versant de la Comoé ainsi que celui du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Banifing sont disponibles. (iii) Le plan stratégique d'assainissement de Houndé est disponible. Le début des travaux de forages est prévu pour le premier trimestre 2007. Les offres pour l'exécution des systèmes AEPS ont été dépouillées et une proposition d'attribution a été faite. Les états des lieux pour l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) des bassins versants du Mouhoun et de la Comoé sont à un stade avancé permettant la finalisation desdits SDAGE courant 2007.

3- *L'assistance technique auprès du Ministère chargé de l'hydraulique* (750 000 euros) : L'année 2006 a surtout été marquée par le traitement et l'analyse des données de l'inventaire national des ouvrages hydrauliques et d'assainissement. Un outil de planification résultant du couplage des informations de l'inventaire avec un Système d'Information Géographique (SIG) a notamment été développé avec l'assistance de deux experts court terme. Cet outil offre un accès rapide à des informations précises et homogènes et permet de définir d'une façon objective les besoins réels en infrastructures d'eau potable pour des habitats complexes et souvent diffus.

4- *Le Programme Régional Solaire (voir 2.6, Coopération régionale)*

Coton

Dans le cadre de la revue à mi-parcours, une enveloppe de 10 millions d'euros a été réservée pour un appui à la filière coton. Ces ressources sont identifiées pour contribuer à la prise en charge de la participation des producteurs de coton à la recapitalisation des sociétés cotonnières. Une proposition de financement sera finalisée pendant le premier semestre de 2007.

Environnement

La Commission européenne accompagne depuis 2001 les Gouvernements du Bénin, du Burkina Faso et du Niger à travers le programme régional ECOPAS / Parc W. L'objectif global de ce programme consiste à inverser les processus de dégradation des ressources naturelles et à préserver la biodiversité dans le complexe régional du Parc W au bénéfice des populations. A cet effet, le Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) de la Réserve de Biosphère Transfrontalière (RBT) / W, adopté en 2004 par les ministres en charge des aires protégées, constitue le document unique de référence pour la définition des interventions concernant la Réserve de Biosphère Transfrontalière /W pour la période 2006-2010. Le PAG s'articule autour de sept thématiques et sa mise en œuvre a débuté en 2006.

Aussi, en 2006, de nombreuses activités ont pu être menées dans la RTB / W au niveau de la planification et de la gestion, de la surveillance, du suivi écologique, du tourisme, de l'éducation

environnementale, de la valorisation des agro-systèmes, de l'élevage et de la transhumance. Un accent particulier a été mis sur :

- les aménagements du parc W (pistes, points d'eau, points d'observation, postes forestiers...) qui sont indispensables pour la conservation et la valorisation touristique de cet espace,
- le développement du tourisme (réalisation d'infrastructures et promotion au niveau national et international),
- la réduction de la pauvreté à travers la mise en place des micro-projets en faveur des populations riveraines,
- la gestion régionale de cet espace qui devrait aboutir à la signature d'un accord de gestion concertée de la RBT / W entre les trois Etats courant 2007.

Etat de droit et justice

Le Programme d'Appui à la consolidation du processus Démocratique, l'Etat de droit et la bonne Gouvernance (PADEG : 2002-2006) consiste à appuyer une partie de la mise en œuvre du plan d'action national de réforme de la justice (PANRJ). Il s'articule autour de 2 axes :

- l'un concernant la réforme du système judiciaire (8 ACP BK 32 – 12,5 millions d'euros) qui a démarré en 2003 ;
- l'autre visant une meilleure participation des institutions démocratiques et des organisations de la société civile au processus de consolidation de l'état de droit, de la démocratie et de la bonne gouvernance à travers un fonds d'appui à l'état de droit (8 ACP TPS 101 –3,5 millions d'euros) qui a connu un démarrage effectif en 2004.

Au cours de l'année 2006, les activités de l'axe 1 du PADEG ont porté sur:

- la poursuite de la formation initiale à l'ENAM des élèves magistrats, greffiers en chef, greffiers et secrétaires des greffes et parquets jusqu'à la fin de l'année académique 2005-2006 ;
- l'exécution de deux missions d'enseignement au bénéfice des étudiants du Diplôme d'études supérieures spécialisés (D.E.S.S.) en droit des affaires et du Diplôme d'études approfondies (D.E.A.) en droit public de l'U.F.R./Sciences juridiques et politiques de l'Université de Ouagadougou ;
- la poursuite de la formation continue des magistrats, personnels judiciaires et auxiliaires de justice par la tenue de quinze (15) sessions de formation continue ;
- une étude sur l'évaluation de l'impact du programme de formation continue et un colloque ministériel sur l'avenir de la formation continue ;
- la poursuite de l'élaboration de la base de données juridiques informatisée, avec l'intégration de l'ensemble de la législation en fin 2006 et mise en ligne de la base ;
- la poursuite de la rédaction et impression des précis de droit portant le nombre de publications à 12 ouvrages; la réception des malles juridiques pour les élèves magistrats et des ouvrages pour les bibliothèques des juridictions ;
- la reproduction de la carte judiciaire actuelle du Burkina et des cartes des ressorts juridictionnels de chaque tribunal de grande instance (T.G.I.) ;
- la production de 18 chroniques judiciaires télévisuelles à diffuser à la télévision nationale ;
- l'ouverture officielle par le Premier Ministre de l'internat de l'école de police ;
- la réception provisoire des travaux de construction de la Cour d'appel de Ouagadougou et des travaux de réfection du TGI de Ouahigouya ;

- l'organisation de Journées portes ouvertes dans l'ensemble des tribunaux de grande instance du pays ;
- la finalisation de l'étude architecturale pour la rénovation du Palais de Justice de Ouagadougou ;
- la poursuite des chantiers du TGI et de la MAC de Djibo (réception de la MAC de Djibo le 16/1/07) ;
- la fourniture de cinq véhicules tout terrain 4x4 double cabines pour les juridictions de Ouahigouya, Tougan, Yako, Djibo et Léo et de matériels informatiques (ordinateurs, imprimantes et onduleurs) pour diverses juridictions ;
- l'adoption d'un document de politique pénitentiaire et du plan d'action ;
- l'atelier national sur la consolidation et l'extension du PANRJ 2007-2009.

Les activités de l'axe 2 (FAED) ont porté sur l'exécution de 56 contrats de subvention avec procédure de clôture des contrats incluant les paiements de base des rapports finaux, des rapports d'audit et de visites de suivi sur site.

En outre, en 2006 il a été décidé de proroger la convention PADEG de 2 ans (2007 et 2008) avec une augmentation du budget de 2 millions d'euros. Cette prorogation permettra de finaliser certaines actions en cours notamment la rénovation du Palais de Justice de Ouagadougou, de renforcer certains acquis (renforcement de la gestion des juridictions, des établissements pénitentiaires et des structures chargées de la formation continue, capitalisation des résultats des projets FAED) et de préparer un futur appui éventuel sur les ressources du 10^{ème} FED afin que le secteur de la justice puisse remplir les conditions préalables qui lui permettraient de bénéficier d'un programme d'appui au programme sectoriel (PAPS).

Initiatives culturelles

Dans le domaine de la culture, l'année 2006 a été dédiée à la préparation et finalisation de la Convention de Financement du « Programme cadre d'appui au secteur de la culture du Burkina Faso » d'un montant de 1,450 millions d'euros. Ce programme comprend deux composantes principales : d'une part, « cinéma et image » (dont l'appui à l'organisation du FESPACO 2007) et d'autre part, « initiatives culturelles ». La convention de financement a été signée le 22 décembre 2006.

Appui Institutionnel

Le programme d'Appui aux capacités de l'Ordonnateur National (7 ACP BK 150) a connu sa dernière année de validité (y compris l'avenant qui prolongeait sa durée jusqu'à la fin 2006) permettant l'exécution du devis programme (11 mois) n°3, ainsi que la préparation et l'approbation d'un autre devis programme de transition d'appui à l'ON et Facilité de Coopération Technique (TCF) qui couvre le premier semestre 2007. Le contrat de services d'assistance technique d'appui à l'ON qui arrivait à son terme en décembre 2006, a aussi été prolongé de 7 mois, jusqu'à la fin juin 2007. Ces derniers devis programmes et avenants à l'assistance technique incluent aussi un certain nombre de missions d'assistance technique de courte durée et permettent quelques activités de formation pour le personnel des services de l'ON. Il est prévu d'engager un nouveau projet (4 millions d'euros) au cours du premier semestre 2007. Outre des activités de formation, le projet doit prévoir une assistance technique de courte et de longue durée, et intègre un volet de « Facilité de coopération technique » (50% du budget du projet en préparation).

Au cours du premier semestre de l'année 2006, la DCE a reçu le rapport provisoire d'évaluation du projet d'appui à l'ON qui arrivait à son terme fin 2006 et la version finale en décembre 2006. Ce rapport a conclu que le projet d'appui a permis d'assurer avec efficacité et efficience le suivi de gestion

des fonds du 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} FED, mais il n'a pas atteint tous les objectifs en termes d'appropriation des outils et des capacités de gestion de l'ON, notamment en raison de son sous-dimensionnement et l'absence de prise en compte de la stratégie de déconcentration de la CE au moment de son identification.

Secteur privé

L'appui au secteur privé se concrétise surtout à travers la mise en œuvre du Programme de Renforcement des Capacités des Entreprises (PRCE). La convention de financement de ce programme a fait l'objet d'un avenant prolongeant la durée du programme jusqu'en fin 2008 et révisant ses modalités de mise en œuvre. Le programme a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours en fin 2006 qui a noté des succès importants au niveau du volet "développement du marché des services aux entreprises par la facilitation d'accès aux services conseil des entreprises et leur accompagnement via la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF)". En effet, les acquis au niveau de ce volet sont: (i) 1 150 promoteurs reçus et accompagnés par la MEBF et 150 visites et diagnostics d'entreprises réalisées; (ii) 410 demandes de financement au titre des chèques services ont été approuvées en 2006 pour un montant de 160 millions FCFA malgré le lancement tardif du dispositif de chèques services; (iii) cinq modules de formations portant sur des thématiques clés (diagnostic d'entreprise, traçabilité, élaboration de business plan, HACCP, marketing) ont été animés au titre du renforcement des capacités des prestataires de services.

Les résultats au niveau du volet "appui à la tenue d'une comptabilité transparente et une bonne gestion de l'entreprise par la mise en place de Centres de Gestion Agréés" (CGA) ont été contrariés par l'adoption tardive du décret gouvernemental (début 2007) organisant les conditions d'agrément des CGA. Il faut néanmoins noter la finalisation de l'étude de faisabilité du CGA de Ouagadougou et le lancement de celle du CGA de Bobo-Dioulasso.

Pour le premier semestre de 2007, un nouveau devis programme couvrant la durée restante du programme est envisagé ainsi qu'un contrat de subvention pour la mise en œuvre du CGA pilote de Ouagadougou.

2.4. Utilisation des ressources destinées aux acteurs non étatiques (ANE)

Dans le cadre du Programme de Renforcement des Capacités des Organisations de la Société civile (PROS), 9^{ème} FED, une enveloppe de 15 millions d'euros est destinée aux acteurs non étatiques (ANE) pour renforcer leurs capacités organisationnelles, et pour promouvoir le dialogue et l'animation via des campagnes d'information et de communication. Le programme donnera aussi un appui aux services de l'Etat qui ont en charge la reconnaissance et le suivi des OSC. La convention de financement du PROS a été signée le 7 avril 2006. Un appel d'offres a été lancé pour le recrutement de l'assistance technique prévue dans le projet.

Par ailleurs, en plus des projets financés sur les lignes budgétaires (inclus dans le point 2.6) d'autres ressources sont en cours d'utilisation par les ANE dans le cadre des programmes suivants :

Le Programme d'Appui à la Consolidation du Processus Démocratique, l'Etat de Droit et la Bonne Gouvernance (PADEG), finance des contrats de subvention d'une enveloppe totale de 3,5 millions d'euros permettant d'améliorer la participation des institutions démocratiques et des OSC au processus de consolidation de l'état de droit, de la démocratie et de la bonne gouvernance.

Facilité Energie : Suite à l'appel à propositions lancé par le siège de la CE en juin 2006, la délégation a eu à évaluer en novembre 2006, 18 notes de concept dont 8 concernant uniquement le Burkina Faso et en janvier 2007, 14 propositions détaillées dont 5 concernant uniquement le Burkina Faso.

Facilité Eau : Dans le cadre du premier appel à propositions, les contrats des 5 projets (4 projets nationaux, 1 projet régional) attribués à la délégation ont été signés avant la fin juin 2006. Au titre du second appel à propositions, la délégation a réalisé une réunion d'information, procédé à l'évaluation de 20 notes conceptuelles et 9 propositions détaillées (7 évaluations complètes et 2 avis qualifiés). Les évaluations complètes ont concerné 4 projets nationaux et 3 projets multi pays.

2.5. Utilisation de l'enveloppe B

Le montant initial de l'enveloppe B de 76 millions d'euros a été porté en 2005 à 10,7 millions d'euros à la suite du transfert de 60 millions d'euros à l'enveloppe A, dans le cadre de la revue à mi-parcours du Programme Indicatif National du 9^{ème} FED du Burkina Faso (un prélèvement de 5,3 millions d'euros pour contribuer à la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique avait été effectué auparavant). Au titre de la préparation de la Revue en Fin de Parcours du 9^{ème} FED, proposition a été faite de transférer 10 millions d'euros de l'enveloppe B vers l'enveloppe A en 2007. L'enveloppe A sera augmentée au total de 23,5 millions d'euros. L'enveloppe B serait ainsi ramenée à 0,7 million d'euros, ce qui apparaît suffisant pour les raisons suivantes : (i) il est estimé que les risques déclencheurs d'utilisation de l'enveloppe B sont absents en général, (ii) il est improbable que les ressources FLEX puissent être mobilisées

2.6. Autres Instruments

SYSMIN

Le programme de cartographie géologique (7 ACP BK 74 – 15 millions d'euros) a été clôturé financièrement en 2006. L'évaluation finale du projet a conclu qu'il a été mené d'une manière efficace, avec des résultats en termes de formation, d'exécution et d'impact très satisfaisants. Les actions entreprises dans le cadre de ce projet ont été jugées particulièrement adaptées au contexte et pérennes.

STABEX

La construction du bâtiment pour la Direction Générale de la Coopération, partiellement financée sur les reliquats non utilisés des transferts STABEX antérieurs à 1990 et sur fonds de contrepartie, a débuté à la fin de l'année 2003 et le gros œuvre était pratiquement achevé fin 2006.

L'affectation des reliquats existants, chiffrés à 9,1 millions d'euros environ, a fait l'objet d'une proposition de COM-STABEX final qui a été soumise aux services du siège de la Commission, le 30 juin 2005, accompagné du rapport d'audit des comptes STABEX au 31 décembre 2004. Ce COM a été signé le 22 juin 2006 et il a permis d'engager un avenant pour les travaux de la RN4 (en complément à la Convention 9 ACP BK 001). Sur ces fonds, un contrat d'assistance technique au cabinet du MID a également été préparé qui couvrira l'année 2007.

BEI

A la fin de l'année 2006, le portefeuille de projets actifs (non-remboursés) de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) comprenait 11 prêts pour un montant total signé de 76 millions d'euros.

Les projets engagés par le passé par la BEI concernent principalement les secteurs de l'eau et de l'électricité, le secteur du coton, le secteur financier et des télécommunications.

Avec un montant signé de 39 millions d'euros à fin 2006, les projets d'infrastructures publiques occupent une place importante et concernent les secteurs de l'électricité et de l'eau. Ainsi, le projet de l'interconnexion électrique entre Ferkessedougou en Côte d'Ivoire et Bobo-Dioulasso auquel la BEI a contribué par un prêt de 9,8 millions d'euros signé en 1995 est terminé et a été complété par le projet d'interconnexion entre Bobo-Dioulasso et Ouagadougou qui acheminera le courant électrique ivoirien jusqu'à la capitale du Burkina Faso et pour lequel la BEI a octroyé un prêt de EUR 15,25 millions d'euros en 2004. Pour ce dernier projet, les échanges ont été poursuivis avec la SONABEL afin de pouvoir démarrer les travaux et procéder au décaissement du prêt. Dans le secteur de l'eau, la BEI a participé aux côtés du FED au financement du projet d'alimentation en eau potable de Ouagadougou. Bien que les travaux financés par la BEI pour ce projet aient été réalisés, un suivi rapproché a été effectué pour s'assurer que l'ONEA pourra utiliser la totalité du financement de 14 millions d'euros mis à sa disposition en 2001.

La BEI a contribué au financement du secteur financier au Burkina Faso à travers des ressources à moyen et long-terme par un prêt global aux banques et à une institution financière de crédit bail d'un montant total de 6 millions d'euros en 2002 qui a été utilisé rapidement et renouvelé en 2003 pour un montant de 12 millions d'euros. Le deuxième prêt global arrive à son terme également. Ces prêts ont permis le financement des investissements de petites et moyennes entreprises par des ressources à moyen et long-terme qui leur sont difficilement accessibles, contribuant ainsi à soutenir le secteur privé qui est le moteur de la croissance économique.

Enfin, la BEI est intervenue dans le secteur du coton au Burkina Faso par le financement de la modernisation et la construction de nouvelles usines d'égrenage de la SOFITEX à travers un prêt de 6 millions d'euros et par le financement partiel de la filature FILSAH à travers un prêt de 1 million d'euros. Ces opérations sont terminées et en cours de remboursement. Cependant la filature FILSAH se trouvant en difficulté malgré une première restructuration financière, une deuxième restructuration est en cours qui exige un suivi rapproché de la BEI.

Au Burkina Faso, la BEI compte explorer des possibilités de financement de projets dans les secteurs de l'eau, le secteur financier, ainsi que le secteur des télécommunications et le secteur minier si des opportunités se présentent.

COOPERATION REGIONALE

Programme indicatif régional (PIR) - Activités en cours ou clôturées en 2006

Domaine d'appui à l'intégration économique

Les appuis importants du passé ont vu leur finalisation en 2006. L'axe 1 (2 millions d'euros) du Programme d'Appui Régional à l'Intégration (PARI II), qui a visé à appuyer les administrations à réaliser les réformes communautaires, a pris fin à l'échéance du programme au 31.12.05. L'année 2006 a été marquée par des opérations de paiements et de clôture des engagements et

des opérations de réception provisoire ou définitive (bâtiment de l'INSD, matériel informatique au bénéfice de la DGI et autres structures).

Domaine de la santé animale

Le programme PACE est arrivé à échéance en 2006. Ce programme devait permettre de lutter contre la pauvreté des opérateurs du secteur de l'élevage en Afrique par l'amélioration de la productivité animale, des échanges et de la sécurité alimentaire. Les années 2005 et 2006 auront été marquées par l'arrêt du financement FED, car la composante Burkina Faso enregistrait un grand retard dans sa comptabilité et deux régions sont toujours ouvertes avec près de 50 millions de F CFA restant à justifier.

Domaine de l'environnement

Deux programmes à caractère régional sont en cours de mise en œuvre : Le programme **ParcW/ECOPAS** qui a déjà été évoqué dans la partie 2.3, et le programme **PREDAS** (Programme Régional de Promotion des Energies Domestiques et Alternatives au Sahel). Les grands résultats du PREDAS de l'année 2006 sont les suivants :

- adoption politique de la première Stratégie Energies Domestiques en Gambie ;
- organisation et tenue de la rencontre « Marché des Energies Renouvelables au Sahel et en Afrique de l'Ouest » (MERS 2006). Cet événement a permis de faire connaître les technologies matures en matière d'énergies renouvelables dans la sous région.
- lancement de plusieurs projets pilote dont celui de l'unité pilote commerciale d'agglomération de briquetage de charbon de typha au Mali.

La mission d'évaluation à mi parcours du programme s'est déroulée dans le 1^{er} semestre 2006 et recommande une prolongation de la convention de financement, sans incidence financière.

Domaine de l'eau potable et de l'assainissement :

Le Programme Régional Solaire phase 2 - PRS II. Durant l'année 2006, 69 forages positifs ont été réalisés sur une prévision de 100. Sur ces 69 forages positifs, 26 ont été équipés d'un système d'adduction d'eau potable. Au regard des difficultés techniques (nombre élevé de forages négatifs) rencontrées dans l'exécution des travaux, l'objectif quantitatif a été ramené à 90 forages positifs. Ce qui s'est traduit par un recentrage des travaux sur la mise en place de nouveaux systèmes. En ce qui concerne les équipements de pompage solaire, l'attribution du marché a été approuvée par la délégation en décembre 2006. Un avenant à la convention de financement a été signé avec une extension de la durée jusqu'au 30 septembre 2010. Aucune infrastructure n'est fonctionnelle pour l'instant.

Programme indicatif régional (PIR) - Activités lancées en 2006

Le PIR 9^{ème} FED appuie la CEDEAO, l'UEMOA et l'ensemble des Etats membres de l'Afrique de l'Ouest dans l'approfondissement du processus d'intégration régionale. D'un montant initial de 235 millions d'euros, le PIR 9^{ème} FED a été porté à 258 millions d'euros par les transferts des reliquats des anciens FED. Les revues à mi-parcours et en fin de parcours ont confirmé la pertinence des choix stratégiques. Les trois secteurs de concentration du PIR sont:

- *Secteur intégration économique et commerce : 118 millions d'euros*

La convention de financement pour le secteur intégration économique et commerce a été signée en mars 2006. Ce premier secteur vise à renforcer les capacités des organisations régionales et les Etats membres de la région dans l'application des réformes communautaires et la négociation des différents accords commerciaux, notamment l'Accord de partenariat économique (APE) avec l'UE. La convention de financement prévoit deux composantes :

- une composante en gestion décentralisée (appui à la compétitivité et aux secteurs productifs, aux acteurs non étatiques d'un montant de 28,6 millions d'euros) dont la mise en œuvre se fera au travers de marchés en régie, contrats de subvention et marchés de services ;

- une composante en gestion centralisée, d'un montant de 76,4 millions d'euros devant faire l'objet de Conventions de contribution entre la CE (les Délégations de la CE au Nigeria et au Burkina Faso), le Secrétariat exécutif de la CEDEAO (pour 44,3 millions d'euros) d'une part et la Commission de l'UEMOA d'autre part (pour 31,1 millions d'euros) ; un montant de 1 million d'euros étant réservé pour les imprévus. Les travaux préalables à la signature des conventions de contribution (programmation pluriannuelle 2007-2011 et audit institutionnel), avec la CEDEAO et l'UEMOA ont été conduits en 2006.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la composante en gestion décentralisée, une convention de contribution est en préparation avec l'ONUDI pour la mise en œuvre du Programme « Qualité Phase II », un programme de renforcement en matière de qualité et de mise en œuvre des accords de l'OMC relatifs aux mesures Sanitaires et Phyto Sanitaires dans les Etats de la CEDEAO et la Mauritanie. En 2006, deux missions circulaires ont été effectuées en vue de recenser les besoins prioritaires d'assistance dans les domaines concernés.

- secteur des transports: 82 millions d'euros

La convention de financement en ce qui concerne la Facilitation des transports, principal programme de ce secteur, a été signée en février 2006 et vise à améliorer les services de transports régionaux en vue de diminuer les coûts des facteurs et faciliter la libre circulation des personnes et la fluidité des échanges intra régionaux.

- Programmes hors concentration (dont pêche, santé, culture...): 58 millions d'euros

Les financements suivis directement par la délégation de la CE au Burkina Faso sont : l'augmentation du plafond du programme PROCORDEL (1,5 millions d'euros), l'augmentation du plafond du programme ECOPAS (4 millions d'euros), le projet régional culture (4 millions d'euros), l'augmentation du plafond du programme régional solaire (500 000 euros).

Programmation de la coopération régionale au titre du 10^{ème} FED

Le séminaire régional de programmation du 10^{ème} FED s'est déroulé à Ouagadougou du 5 au 7 mars 2006. Il a réuni les Ordonnateurs Nationaux et Régionaux du FED de l'Afrique de l'Ouest, la Commission européenne (dont la délégation a été conduite par le Commissaire au développement et à l'aide humanitaire, Louis MICHEL) et plusieurs Etats Membres de l'UE. Ce séminaire a permis de définir conjointement les orientations stratégiques de développement du prochain 10^{ème} FED tout en recherchant la cohérence entre les niveaux régional et national. Au plan régional, les grandes orientations définies conjointement entre la Commission européenne et les deux organisations régionales de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO et UEMOA) identifient comme domaines prioritaires d'appui: "*l'approfondissement de l'intégration régionale, l'amélioration de la compétitivité et Accord de Partenariat Economique*" (premier domaine de concentration), la "*Consolidation de la bonne gouvernance et de la stabilité régionale*" (deuxième domaine de concentration) et le *domaine hors concentration* (appui à l'environnement et au développement humain)..

Les travaux techniques d'élaboration du document de stratégie régionale du PIR 10^{ème} FED ont été poursuivis au cours de 2006. Le montant indicatif prévu pour le PIR 10^{ème} FED est de 477 millions d'euros, avec une tranche additionnelle APE indicative de 120 millions d'euros.

Négociations APE

Après une période de suspension des négociations décidée en avril 2006 par le Comité Ministériel de Suivi de la région Afrique Occidentale, pour permettre à la région d'approfondir ses réflexions sur certains thèmes de la négociation, le Comité Ministériel de Suivi a décidé, en octobre 2006, de clôturer la phase 1 et d'entamer la véritable phase de négociation (phase 2). Une réunion technique et au niveau des Hauts Fonctionnaires a eu lieu à Ouagadougou en décembre 2006.

BUDGET GENERAL DE L'UE

Au total, la Délégation de la CE au Burkina Faso a géré en 2006 32 contrats de subventions d'un total de 27 millions d'euros à travers les lignes budgétaires, dont 20 sous la ligne Cofinancement ONG, 9 sous la ligne Sécurité Alimentaire, 1 sous Environnement et forêt, 2 sous Santé, et 1 sous Démocratie et droits humains (voir annexe).

3. Evaluation des indicateurs de performance

Les indicateurs du cadre d'intervention du programme ABRP 2005-2008 ont été choisis parmi les indicateurs de suivi retenus dans le Programme d'Action Prioritaire du CSLP 2004-2006 et du PAP PRGB 2004-2006. Ces indicateurs font également partie de la matrice CGAB, établie en 2005 par les partenaires effectuant des appuis budgétaires au Burkina Faso, et qui regroupe des mesures et indicateurs de performance et de décaissement à caractère stratégique. Le principal résultat attendu est une mise en oeuvre satisfaisante du contrat d'objectifs fondés sur l'évolution des performances en matière de (i) Gestion des finances publiques, (ii) Santé et (iii) Education de base.

L'appréciation de la performance depuis le démarrage du programme connaît quelques difficultés. Celles-ci sont liées : i) aux faiblesses du dispositif institutionnel de suivi/évaluation du CSLP; ii) aux capacités du système statistique national (y compris dans les secteurs) à mettre à disposition à temps des données de qualité; iii) aux capacités d'utilisation des données (outils, analyse). En outre, les difficultés que pose le suivi de la performance peuvent être liées au nombre et au type d'indicateurs retenus. Cette question fait l'objet de discussion régulière dans le cadre du CGAB-CSLP.

L'actuel tableau de bord du CSLP contient 26 indicateurs dans les domaines suivants : éducation, santé, nutrition et démographie, emploi et formation professionnelle, agriculture, élevage et pêche, environnement, eau potable, assainissement et énergie, secteur privé et compétitivité de l'économie, macroéconomie, budget, conditions de vie des ménages et développement humain et bonne gouvernance. Par ailleurs, le PAP intègre pour chaque axe et programme d'actions une panoplie d'indicateurs par secteur. Il a été retenu que la production de ces indicateurs serait réalisée par les dispositifs de collecte de l'information et de suivi des indicateurs existant dans les secteurs (dispositifs qui seront renforcés ou mis sur pied dans les secteurs où ils n'existent pas encore) et complétée par des enquêtes annuelles légères. De manière concertée et coordonnée avec les PTF, dont la CE, le Gouvernement a entrepris en 2006 une réflexion pour améliorer le processus de suivi du CSLP et son articulation avec les cadres sectoriels existants, de manière à approfondir et améliorer la qualité des produits de la revue du CSLP.

Au niveau du système statistique national (SSN) et de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) en particulier, la capacité statistique a besoin d'être renforcée afin que l'ensemble des indicateurs puisse être fiable, disponible à temps et analysé pour alimenter le processus de revue de la performance du CSLP. Dans ce contexte, le Gouvernement burkinabè a initié un programme de renforcement des capacités dans le cadre du Schéma Directeur de la Statistique (SDS). En 2006, de nouveaux textes réglementaires et législatifs ont été élaborés visant à améliorer le SSN.

Les indicateurs de performance disponibles dans le secteur "infrastructures" se limitent encore trop souvent à décrire les activités des Ministères (kilomètres de routes entretenues, réhabilités, renforcées, bitumées...) sans fournir des renseignements sur les résultats et les bénéficiaires qui en ont résulté pour les populations (villages désenclavés, disponibilité accrue de services sociaux, réduction du temps de parcours sur routes réhabilitées...).

4. Harmonisation et coordination des bailleurs de fonds

Le Gouvernement du Burkina Faso joue un rôle actif dans l'ensemble du processus de coordination des politiques, l'harmonisation des procédures de programmation et de l'alignement sur les cycles,

systèmes et procédures budgétaires du pays bénéficiaire, même si la qualité et le degré d'appropriation du dialogue avec les PTF varie d'un secteur à un autre.

Une coordination générale des appuis au développement est structurée autour du CSLP, qui est le cadre de référence pour l'ensemble des PTF. Les PTF qui appuient la mise en œuvre du CSLP par des appuis budgétaires généraux, ont structuré leurs relations avec le Gouvernement dans le Cadre Général d'organisation des Appuis Budgétaires (CGAB), qui est présidé par le Ministère des Finances et du Budget, et qui a un caractère contraignant pour les signataires. Le dispositif de suivi du CSLP prévoit également des travaux au niveau de six Commissions Sectorielles et Thématiques, au niveau ministériel, dans lesquelles les PTF participent à titre d'observateurs. Cette coordination est du ressort du Ministère de l'Economie et du Développement.

Outre cette coordination axée sur le suivi du CSLP, il y a des cadres de concertation autour des programmes sectoriels, paniers communs et cadres partenariaux, comme par exemple dans l'éducation de base, la santé, la lutte contre le SIDA, le genre, les transports, le développement rural, la gouvernance, la décentralisation, le secteur privé. L'administration nationale s'approprie de plus en plus l'animation de cette coordination. Cependant, les revues du CSLP en 2005 et 2006 ont montré la nécessité de renforcer le lien entre les différentes coordinations sectorielles et les travaux des Commissions sectorielles et thématiques de suivi du CSLP, pour assurer une meilleure cohérence entre la définition et la mise en œuvre des politiques sectorielles d'une part et le CSLP et son Plan d'Actions Prioritaires d'autre part.

Suite aux Déclarations de Rome et Paris sur l'alignement, l'harmonisation et la coordination des aides, une action a été entamée depuis 2005 pour faire avancer l'agenda de l'efficacité de l'aide par les PTF. Les PTF se réunissent dorénavant sur une base trimestrielle, pour impulser l'avancement au Burkina Faso de l'agenda de l'efficacité de l'aide. Un Secrétariat Technique pour l'Efficacité de l'Aide (STELA), cofinancé par plusieurs PTF, a été constitué pour appuyer les efforts des PTF en la matière, en collaboration étroite avec l'administration nationale.

Le Gouvernement du Burkina Faso, pays signataire de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, prend en main progressivement son suivi. La nomination d'un coordonnateur national de l'efficacité de l'aide au sein du Ministère des Finances et du Budget en août 2006 a permis au Gouvernement de prendre le contrôle, avec l'appui du STELA, de l'exercice de remplissage des questionnaires relatifs au suivi de la déclaration de Paris. Un atelier de validation des questionnaires et de dialogue sur les définitions à appliquer a eu lieu en octobre 2006. Une autre action concrète en préparation, de façon conjointe entre l'administration nationale et le STELA, est le perfectionnement d'une base de données sur l'aide au sein du Ministère des Finances et du Budget, pour pouvoir servir comme instrument de suivi et de prospective des financements extérieurs, au bénéfice du Gouvernement et des bailleurs.

Des avancées concrètes en matière d'efficacité de l'aide, relatives à la programmation de l'aide sont l'actualisation du Plan d'Actions Prioritaires du CSLP dans le cadre de la revue du CSLP en 2006, la réalisation d'un diagnostic conjoint de la situation du Burkina Faso par l'administration nationale et les Etats Membres de l'UE représentés au Burkina Faso, la CE, le Canada et la Suisse et la finalisation d'un Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement 2006-2010, préparé de façon conjointe par cinq agences des Nations Unies.

5- Dialogue avec les ANE et la société civile

Une réunion d'échanges avec les acteurs non étatiques sur la revue de fin de parcours du 9^{ème} FED, le programme de renforcement des capacités des organisations de la société civile et la future programmation du 10^{ème} FED au Burkina Faso s'est tenue à Ouagadougou le 11 mai 2006. Les objectifs de cette rencontre étaient d'informer les participants sur l'avancement des travaux de la revue en fin de parcours de la stratégie de coopération et du programme indicatif national 9^{ème} FED, de recueillir des contributions et/ou des observations au processus en cours et, enfin, de lancer les bases pour une participation plus effective des acteurs non étatiques lors de la définition de la future stratégie de coopération et de sa mise en œuvre (2008-2013).

Cette rencontre constituait la poursuite du dialogue sur les stratégies de coopération au développement du Burkina Faso entre les acteurs non étatiques, le Gouvernement et la Commission européenne qui a démarré lors de la revue à mi-parcours de la stratégie de coopération 2001-2007, du programme indicatif national 9^{ème} FED, et qui a été renouvelé lors de la réunion sur la Revue annuelle 2004, en décembre 2005. Cette journée d'échange, organisée conjointement par le Ministère des Finances et du Budget et la Délégation de la Commission européenne, a été l'opportunité pour les deux parties de faire l'état d'avancement avec les organisations représentantes des acteurs non étatiques, des principaux résultats dans les domaines de la coopération UE-Burkina Faso.

D'un point de vue d'information et de visibilité de la coopération, la rencontre a été un succès. Les questions – réponses sur les mécanismes de mise en oeuvre du partenariat relèvent d'un apprentissage constant et progressif de la société civile sur les politiques et stratégies de coopération.

Cependant, concernant les contributions et la recherche d'une base pour une participation plus effective des acteurs non étatiques dans la poursuite de la définition de la stratégie de coopération et sa mise en oeuvre, les résultats demeurent mitigés. Il a été confirmé l'engagement du Gouvernement et de la Délégation de la Commission européenne de poursuivre l'exercice en sessions plénières même si l'objectif de constitution d'un groupe de contact plus restreint (avec l'assurance d'une rétro-information adéquate) par les acteurs non étatiques, pourrait être un gage d'efficacité dans l'amélioration du dialogue. A la lumière des débats qui ont suivi cette présentation, le problème de représentativité des acteurs non étatiques continue à se poser. Des divergences au sein des organisations de la société civile ont été constatées au sujet de la proposition de créer un groupe de contact pour la poursuite des travaux de revue dans le cadre du partenariat UE –Burkina Faso.

6- Conclusions

Sur le plan **politique**, l'événement majeur en 2006 a été l'organisation des élections municipales en avril 2006. Ces élections revêtent une importance fondamentale, dans la mesure où de nombreuses prérogatives régaliennes doivent être transférées aux collectivités territoriales à court et moyen terme. Elles ont confirmé la tendance observée pendant les élections présidentielles, avec une majorité absolue pour la coalition présidentielle dans la grande majorité des communes.

Fin décembre, des querelles entre militaires et policiers ont dégénéré en affrontements armés et ont révélé une certaine fragilisation de la sécurité interne. Elles ont, entre autres, obligé le Gouvernement à reporter les sommets de l'UEMOA et de la CEDAO vers fin janvier 2007.

Le Burkina Faso assurera la présidence de ces deux organisations régionales importantes en 2007. Ces mandats combinés lui permettront de jouer un rôle actif dans les chantiers de l'intégration régionale, la négociation de l'Accord de Partenariat Economique avec l'UE et la médiation dans les conflits dans la sous-région.

En matière de promotion de la bonne gouvernance, l'année 2006 a été marquée par la relecture de la politique sectorielle de la justice, pour l'élaboration du Plan de Consolidation National pour la Réforme de la Justice (PC-PANRJ) en vue de son adoption au début de l'année 2007. Le plan d'action de la politique nationale de bonne gouvernance a été adopté en 2006, mais il doit encore faire l'objet d'échanges avec les PTF et d'améliorations. Une politique nationale de lutte contre la corruption a été adoptée en mai 2006 par le Gouvernement. Un débat est actuellement en cours autour de l'ensemble du dispositif pratique de la lutte contre la corruption et sur la cohérence de la politique avec des engagements internationaux pris par le Burkina Faso.

L'**économie** burkinabè est restée en 2006 sur le sentier de la croissance amorcée depuis le début de la décennie passée. En effet, après une progression en termes réels du Produit intérieur brut (PIB) de 7,1% en 2005, la croissance économique en 2006 est ressortie à 6,4% (pour un objectif de 6,7%), ce qui correspond à une hausse du PIB par tête de 3,9%. La croissance du PIB réel traduit le niveau record de la production céréalière et cotonnière. La forte croissance de ces filières a été accompagnée cette année par une croissance des secteurs secondaire (6,3%) et tertiaire (6,3%, secteur tiré par les services marchands, affichant une croissance de 8,9%). Après une inflation importante en 2005 (6,4%), celle-ci a été maîtrisée en 2006, pour s'établir à 2,4%, suite au recul des prix intérieurs des produits alimentaires qui a atténué la hausse des prix pétroliers et du transport.

Les comptes extérieurs et l'économie en général ont continué de ressentir les effets conjugués de la forte pression sur les prix pétroliers et la persistance à la baisse des cours mondiaux du coton, aggravée encore par l'évolution du taux de change entre le F CFA (ayant un taux fixe par rapport à l'euro) et le dollar US. Pendant trois campagnes consécutives, les entreprises d'égrenage de coton ont enregistré des pertes. Les solutions envisagées pour sortir de la crise financière sont la recapitalisation des entreprises, une meilleure articulation entre le prix d'achat aux producteurs et le prix sur le marché international et la mise en place d'un fonds de lissage. Bien que la filière ait été privatisée, le Gouvernement envisage un appui financier à la filière, de concert avec ses partenaires techniques et financiers, compte tenu de son importance pour l'économie nationale et plus particulièrement pour le système bancaire et le développement du monde rural.

En dépit des facteurs externes, une bonne tenue de l'activité économique a pu être constatée grâce notamment à la poursuite des travaux d'infrastructures et la relance de l'activité minière et surtout de l'initiative d'annulation de la dette multilatérale. La balance des paiements a ainsi dégagé un excédent exceptionnel de 50,7 milliards F CFA (contre un déficit de 103,7 milliards F CFA en 2005). L'encours de la dette publique à fin décembre 2006 est de 533,1 milliards de F CFA. La forte contraction observée sous l'impulsion de l'initiative d'annulation de la dette multilatérale ayant permis une réduction de 56,2% de celle-ci. L'encours de la dette publique totale à fin décembre 2006 représente un taux d'endettement de 16,9% du PIB et le service de la dette 10,1% des recettes budgétaires.

Sur le plan **social**, les indicateurs retenus dans le cadre du suivi des objectifs du millénaire montrent une tendance globalement positive en matière d'amélioration des services sociaux, éléments essentiels pour une stratégie de réduction de la pauvreté. Cependant, l'incidence de la pauvreté reste importante. Les effets positifs cumulés de la croissance économique observée depuis 2004 auraient contribué à une réduction de l'incidence de la pauvreté qui passerait de 45,1% en 2004 à 40,8% en 2006. Ainsi, avec l'importante hausse de la production céréalière et les contraintes exogènes, on observerait une amélioration de 5,4 points de l'incidence de la pauvreté rurale et de 3,6 points de celle de la pauvreté urbaine depuis 2003. Cependant, vue à plus long terme, l'incidence de la pauvreté reste à un niveau encore trop élevé. Une croissance de qualité et fondée sur l'équité reste nécessaire pour une réduction durable de la pauvreté. C'est un pari difficile pour le Burkina Faso, dont la croissance économique reste fortement tributaire du secteur agricole et de la pluviométrie.

Dans le domaine de l'éducation, le taux brut de scolarisation a, cette année encore, progressé pour s'établir à 66,3% contre 60,7% l'année précédente. Le taux d'admission est passé de 65,95% en 2003 à 76,9% en 2006 et les disparités selon le genre se sont atténuées, la parité filles/garçons varie désormais entre 0,85 et 1 selon les régions. En matière de santé, la couverture sanitaire s'améliore progressivement. Le rayon d'action moyen théorique des CSPS est ramené à environ 8 km. Cependant, la qualité des services, que l'on peut évaluer notamment à travers l'utilisation des centres de santé, ne connaît pas de progrès notables comme l'atteste le nombre de nouveaux contacts par habitant resté stationnaire depuis 2004 avec une forte disparité régionale allant de 0,15 dans la région sanitaire du Sahel à 0,67 dans le

Centre. La persistance de cette faible utilisation des services serait due entre autres au pouvoir d'achat limité et aux habitudes socioculturelles des populations. Toutefois, le taux de rupture des 45 produits essentiels au niveau de la CAMEG reste largement en deçà de 5%. Par ailleurs, la progression de certaines statistiques sanitaires traduit l'impact de la politique assidue dans la lutte contre les maladies en 2006, notamment dans la couverture vaccinale. La séro-prévalence VIH/SIDA, qui était de 7,17% en 1997, de 6,5% en 2001, se situe à 2,3% (ONUSIDA) fin 2005.

Dans les autres domaines tels que l'eau potable et l'amélioration du cadre de vie, l'on relève d'importantes actions de disponibilisation en eau potable et d'assainissement, qui ont eu un impact positif en matière de sécurité alimentaire et de pauvreté. Le taux d'accès à l'eau potable est ainsi passé à 75% en milieu urbain et 62% en milieu rural (contre 74% et 60% en 2005).

L'utilisation d'**indicateurs de performance** fait régulièrement l'objet d'échanges entre le Gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers, tant au niveau global dans le suivi de la mise en œuvre du CSLP et dans le CGAB, que dans les cadres de concertation sectoriel. L'appréciation de la performance par des indicateurs connaît quelques difficultés. Celles-ci sont liées : i) aux faiblesses du dispositif institutionnel de suivi/évaluation du CSLP; ii) aux capacités du système statistique national (y compris dans les secteurs) à mettre à disposition à temps des données de qualité; iii) aux capacités d'utilisation des données (outils, analyse). De manière concertée et coordonnée avec les PTF, le Gouvernement a entrepris en 2006 une réflexion pour améliorer le processus de suivi du CSLP et son articulation avec les cadres sectoriels existants, de manière à approfondir et améliorer la qualité des produits de la revue du CSLP. Dans ce contexte, le Gouvernement Burkinabè a initié un programme de renforcement des capacités dans le cadre du Schéma Directeur de la Statistique (SDS).

Le **programme de coopération** entre le Burkina Faso et la CE est arrivé en pleine phase de croisière en 2006, avec un niveau record des décaissements de plus de 100 millions d'euros. Les appuis budgétaires - qui appuient la mise en œuvre du CSLP dans son ensemble - et les programmes en faveur des transports et de l'approvisionnement en eau potable et d'assainissement absorbent environ 90% de ces ressources. Les autres ressources ont couvert des interventions dans des domaines variés, tels que le développement rural, la sécurité alimentaire, la justice, l'environnement, l'intégration régionale, le secteur privé, la coopération avec les acteurs non étatiques. Le programme de coopération (programmes en cours et programmation) a fait l'objet d'échanges avec les acteurs non étatiques en mai et avec l'Assemblée Nationale en octobre. Les Etats Membres de l'UE ont été associés étroitement à la préparation de la programmation au titre du 10^{ème} FED, entre autres dans le cadre des réunions mensuelles de coordination européenne sur la coopération, élargie au Canada et à la Suisse.

L'Ordonnateur National et la délégation de la CE ont poursuivi en 2006 leur politique de rationalisation du portefeuille de projets et programmes, pour aboutir à une plus grande sélectivité dans les interventions, basée sur la complémentarité avec les interventions des autres PTF et du Budget national.

Cette approche est cohérente avec les initiatives entreprises par le Gouvernement et les PTF pour renforcer l'**efficacité de l'aide**. En plus des cadres de concertation sectoriels et ceux pour le suivi du CSLP, les PTF se réunissent dorénavant sur une base trimestrielle, pour impulser l'avancement au Burkina Faso de l'agenda de l'efficacité de l'aide. Un Secrétariat Technique pour l'Efficacité de l'Aide (STELA), cofinancé par plusieurs PTF, a été constitué pour appuyer les efforts des PTF en la matière, en collaboration étroite avec l'administration nationale.

Le Gouvernement du Burkina Faso, pays signataire de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, prend en main progressivement son suivi. La nomination d'un coordonnateur national de l'efficacité de l'aide au sein du Ministère des Finances et du Budget en août 2006 a permis au Gouvernement de

prendre le contrôle, avec l'appui du STELA, de l'exercice de remplissage des questionnaires relatifs au suivi de la déclaration de Paris. Une autre action concrète en préparation, de façon conjointe entre l'administration nationale et le STELA, est le perfectionnement d'une base de données sur l'aide au sein du Ministère des Finances et du Budget, pour pouvoir servir comme instrument de suivi et de prospective des financements extérieurs, au bénéfice du Gouvernement et des bailleurs. La préparation d'un plan d'action pour l'efficacité de l'aide est prévue pour le premier semestre de 2007.

Annexe a-1) Tableau des indicateurs macroéconomiques

		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Données de base									
1	Population (en milliers)	11 328,4	11 597,6	11 873,2	12 505,4	12 802,5	13 106,8	13 418,3	13 737,1
	- variation annuelle en %	2,4%	2,4%	2,4%	5,3%	2,4%	2,4%	2,4%	2,4%
2a	PIB nominal (en millions d'euros)	2 833,9	3 143,4	3 495,5	3 783,9	4 113,7	4 514,3	4 794,5	5 214,1
2b	PIB nominal par habitant (en euros)	250,2	271,0	294,4	302,6	321,3	344,4	357,3	379,6
2c	- variation annuelle en %		8,3%	8,6%	2,8%	6,2%	7,2%	3,7%	6,2%
3	PIB réel (variation annuelle en %)	1,8%	6,6%	4,7%	8,0%	4,6%	7,1%	6,1%	6,7%
4	Formation brute de capital fixe (en % du PIB)	18,0%	14,4%	16,9%	18,8%	19,9%	20,0%	20,2%	21,3%
Transactions internationales									
5	Exportations de biens et de services (en % du PIB)	9,3%	7,7%	9,0%	8,6%	10,0%	9,8%	11,9%	11,8%
	- dont les plus importantes: ... (en % du PIB)								
6	Balance commerciale (en % du PIB)	-12,0%	-10,2%	-9,2%	-8,5%	-9,1%	-10,1%	-10,0%	-9,7%
7	Balance des opérations courantes (en % du PIB)								
8	Entrées nettes d'investissements directs étrangers (en % du PIB)	0,9%	0,3%	0,4%	0,6%	0,5%	0,4%	0,4%	0,4%
9	Dette extérieure (en % du PIB)	53,0%	50,0%	42,4%	38,6%	37,0%	34,0%	9,4%	10,4%
10	Service de la dette extérieure (en % des exportations de biens et de services non-facteurs)	28,4%	25,5%	24,2%	21,1%	17,1%	12,7%	28,0%	7,5%
11	Réserves de devises étrangères (en mois d'importations de biens et de services non-facteurs)	1,6	2,0	1,9	2,8	4,8	3,0	3,0	3,0
Gouvernement									
12	Revenus (en % du PIB)	19,5%	18,1%	17,2%	17,5%	17,3%	16,7%	18,1%	18,7%
	- dont: dons (en % du PIB)	7,7%	7,1%	5,9%	5,4%	4,3%	4,4%	5,1%	4,7%
13	Dépenses (en % du PIB)	23,4%	22,4%	21,9%	20,4%	21,5%	22,2%	23,2%	24,5%
	- dont: dépenses en capital (en % du PIB)	12,7%	11,6%	11,0%	9,1%	11,0%	10,7%	11,0%	12,8%
14a	Déficit (en % du PIB), dons inclus	-3,8%	-4,3%	-4,7%	-2,9%	-4,1%	-5,4%	-5,1%	-5,8%
14b	Déficit (en % du PIB), dons exclus	-11,6%	-11,4%	-10,6%	-8,3%	-8,5%	-9,9%	-10,2%	-10,5%

15	Dettes (en % du PIB)	54,5%	51,2%	46,0%	44,0%	39,8%	36,1%	11,2%	11,8%
	- dont: dette extérieure (en % de la dette publique totale)	97,2%	97,6%	92,1%	87,8%	93,1%	94,3%	84,1%	88,0%
Autres									
16	Inflation des prix à la consommation (variation moyenne annuelle en %)	-0,3%	4,9%	2,3%	2,0%	-0,4%	6,4%	2,9%	2,3%
17	Taux d'intérêt (pour l'argent, taux annuel en %)	6,5%			5,5%	4,5%			
18	Taux de change (moyen annuel de la devise nationale pour 1 euro)	655,957	655,957	655,957	655,957	655,957	655,957	655,957	655,957
19	Chômage (en % de la main-d'œuvre, définition OIT)								
20	Emploi dans l'agriculture (en % de l'emploi total) encore à obtenir								

Source : DGEP/MEDEV, IAP, novembre 2006 – Indicateur 17 Taux d'escompte unique BCEAO.

Annexe a-2) Tableau des indicateurs pour les OMD

Burkina Faso	Base de données de la Banque Mondiale	1990	2000	2001	2002	2003	2004	2005
1	Gap de pauvreté à \$1 par jour (PPP) (%)					7		
1	"Poverty headcount ratio at \$1 a day (PPP) (% of population)"					27		
2	Prévalence du déficit pondéral chez les enfants de - de 5 ans					38		
3	Taux de mortalité des enfants de - de 5 ans	210	196				192	
4	Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire		36	36	37	38	40	
5	Taux d'achèvement du cycle primaire	20	25	26	27	28	29	
6	Ratio filles garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (%)		70	71	72	74	76	
6	"Ratio of young literate females to males (% ages 15-24)"						65	
7	Proportion d'accouchements assistés par du personnel médical qualifié					38		
8	Taux de vaccination rougeole (% d'enfants âgés de 12 à 23 mois)	79	59	69	64	76	78	
9	Prévalence contraceptive VIH (% de femmes âgées de 15 à 49 ans)					14		
10	Proportion de la population disposant d'un accès durable à une source d'eau améliorée	38					61	

Lien internet :

<http://ddp-ext.worldbank.org/ext/GMIS/gdmis.do?siteId=2&menuId=LNAV01HOME3>

FED 9														
N° compt	INTITULE	SITUATION AU 1/1/2006			MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			SITUATION AU 31/12/2006					Date de clôture	
		Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements Individuels	Décaissements	Engagements globaux	Engagements Individuels	% eng. globaux	Décaissements	% eng. ind.		% eng. globaux
ENVELOPPE A														
BK 38	Valorisation des ressources en eau dans l'ouest du Burkina Faso	10.000.000,00	3.556.760,00	944.245,86		2.742.922,91	817.439,67	10.000.000,00	6.299.682,91	63,00%	1.761.685,53	27,96%	17,62%	
	40 Appui budgétaire 2002-2004	106.490.000,00	106.380.311,89	104.872.850,28	-153.085,82	-43.397,71	222.525,39	106.336.914,18	106.336.914,18	100,00%	105.095.375,67	98,83%	98,83%	
	45 Programme de soutien aux initiatives culturelles PSIC II	1.900.000,00	1.816.587,00	1.624.429,23	-274.201,16	-190.788,16	1.349,41	1.625.798,84	1.625.798,84	100,00%	1.625.778,64	100,00%	100,00%	
BK 1	Appui au Programme sectoriel des transports	115.000.000,00	110.907.032,76	12.723.813,40	4.500.000,00	3.852.686,97	30.258.441,28	119.500.000,00	114.759.719,73	96,03%	42.982.254,68	37,45%	35,97%	
	2 Etude sur le programme d'appui à la société civile	90.187,91	90.187,91	90.187,91	0,00	0,00	0,00	90.187,91	90.187,91	100,00%	90.187,91	100,00%	100,00%	10/01/2005
	3 Facilité de coopération technique	1.900.000,00	315.710,00	92.752,43	0,00	236.651,86	163.876,80	1.900.000,00	552.361,86	29,07%	256.629,23	46,46%	13,51%	
	4 Appui au Secrétariat Exécutif Conseil national Sécurité alimentaire	900.000,00	410.800,00	140.442,08	0,00	72.900,00	131.524,93	900.000,00	483.700,00	53,74%	271.967,01	56,23%	30,22%	
	5 Appui au FESPACO 2005	450.000,00	445.693,77	354.264,87	-74.863,53	-70.557,30	20.871,60	375.136,47	375.136,47	100,00%	375.136,47	100,00%	100,00%	27/12/2006
	6 Appui budgétaire 2005-2008	166.500.000,00	165.000.000,00	25.000.000,00	0,00	-3.638.058,00	45.155.074,90	166.500.000,00	161.361.942,00	96,91%	70.155.074,90	43,48%	42,14%	
	7 Renforcement des capacités des organisations de la société civile	15.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15.000.000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00%	
	8 PADEG	0,00	0,00	0,00	2.000.000,00	1.292.000,00	284.445,96	2.000.000,00	1.292.000,00	64,60%	284.445,96		14,22%	
	9 Programme cadre d'appui au secteur de la culture	0,00	0,00	0,00	1.450.000,00	450.000,00	0,00	1.450.000,00	450.000,00	31,03%	0,00		0,00%	
TOTAL FED 9		418.230.187,91	388.923.083,33	145.842.986,06	7.447.849,49	4.704.360,57	77.055.549,94	425.678.037,40	393.627.443,90	92,47%	222.898.536,00	56,63%	52,36%	

BURKINA FASO

	FORECASTS 2007										
	1st SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	Target 100%L+50%M	2nd SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	Target 100%L+50%M	TARGET ANNEE
New Global Commitments	24.500.000					11.500.000					36.000.000
New Individual Commitments	19.388.705	18.301.278	991.883	95.543	18.797.220	42.037.000	26.130.273	8.918.376	6.988.351	30.589.461	49.386.681
Payments	90.657.129	85.572.572	4.637.819	446.738	87.891.482	51.525.691	32.028.460	10.931.453	8.565.778	37.494.187	125.385.668
Decommitments back to the NIP	3.825.680										3.825.680
Decommitments to recommit	1.135.681					1.207.313					2.342.994
Reduction of Old RAL	10.942.898	8.450.341	2.174.819	317.738	9.537.751	6.311.708	4.458.356	1.611.565	241.787	5.264.139	14.801.889

	FORECASTS 2008										
	1st SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	Target 100%L+50%M	2nd SEMESTER	LOW	MEDIUM	HIGH	Target 100%L+50%M	TARGET ANNEE
Engagements Individuels	3.480.000	2.973.966	502.500	3.534	3.225.216	2.456.000	1.653.752	683.150	119.097	1.995.327	5.220.543
Payments	78.776.782	67.321.687	11.375.095	80.000	73.009.235	13.713.484	9.234.000	3.814.484	665.000	11.141.242	84.150.477

R A L	SITUATION on 01/01/2007		SITUATION on 31/12/2007	
	ALL PROJECTS	PROJETS decided before YEAR 2002	ALL PROJECTS	PROJETS decided before YEAR 2002
Σ Ongoing GLOBAL COMMITMENTS	615.843.117	179.431.417	650.385.984	177.974.283
R A C	44.985.738	11.769.807	32.484.917	2.177.092
R A P	186.025.645	15.045.758	105.315.118	9.836.585
R A L	231.011.383	26.815.566	137.800.035	12.013.677
% RAL / Σ GLOBAL COMMIT.	38%	15%	21%	7%
Nbr of years to absorbe RAL	2		1	

	Amount	Nbr
Ceiling increase riders	22.000.000	2
Extension Date		1
Réaménagement budgétaire		3
Modification DTA		0
Total number of projects		3

GLOBAL COMMITMENTS ON AVAILABLE EDF ALLOCATIONS UNTIL END 2007

SUMMARY of	AMOUNT
CUMULATED TOTAL GLOBAL COMMITMENTS on 31/12/2006	307.715.324
TOTAL NEW GLOBAL COMMITMENTS FORSEEN in 2007	36.000.000
TOTAL GLOBAL COMMITMENTS	343.715.324

SUMMARY of	AMOUNT
COUNTRY ENVELOPE A & B AT 31-12-2006 avant ETR	325.895.197
DECOMMITMENTS OVER THE PERIOD OF 2007	3.825.680
TOTAL EDF AVAILABLE COUNTRY RESOURCES	329.720.877
USE OF AVAILABLE RESSOURCES in %	104,24%
EDF COUNTRY RESSOURCES THAT COULD BE LOST	-13.994.447

